



Département de l'Oise  
Arrondissement de Clermont  
Canton de Pont-Sainte-Maxence

# Mairie de Saint-Martin-Longueau

## CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2025 - 19H00

**Présents :** M. Denis MESSIO, M. Philippe POULAIN, M. Éric BARRUET, Mme Isabelle JADAS, Mme Catherine HIEGEL, M. François LAURENT, M. Benjamin LEPORCQ, M. Médéric PARROT, M. Patrick RODRIGUEZ, Mme Marie-Claire VERCROYSSE.

**Absent (e, s, es) excusé (e, s, es) :**

- Mme Elisabeth BEBEN-MARQUE ayant donné procuration à M. Denis MESSIO
- (Arrivée à 19h10)
- Mme Virginie LEHMANN ayant donné procuration à M. Éric BARRUET
- M. Teddy PEZANT ayant donné procuration à M. François LAURENT

**Absente :**

- Mme Michelle CHAMBRELENT.

**Absente excusée :**

- Mme Nadège ROELENS.

**A été nommé(e) secrétaire :** M. Éric BARRUET.

**ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du procès-verbal du 10 juillet 2025
- Election d'un nouvel adjoint
- Délégation du nouvel adjoint
- Suppression d'un poste adjoint technique
- Création de 2 postes adjoint technique
- Remboursement des charges par la CCPOH
- Décision modificative chapitre 041 prise le 10/07 (montant à modifier)
- Décision modificative chapitre 041 prise le 10/07 (recette investissement à ajouter)
- Informations diverses.

## APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 10 JUILLET 2025

Celui-ci est approuvé.

Vote pour : 12

Vote contre : 1 (M. PARROT) Le sens des votes n'est pas repris.

**ANNULE ET REMPLACE : ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT**  
**(Délibération n°2025-01-25/09)**

A la demande des services de la Préfecture, le terme nomination avait été mentionné et non élection malgré le respect de la procédure, il est donc nécessaire de renouveler l'opération.

Madame HIEGEL Catherine est nommée secrétaire.

Les assesseurs retenus : Mme VERCUYSSSE Marie-Claire et M. LAURENT François.

Madame JADAS Isabelle est candidate à la fonction d'adjoint qui était vacant suite à la démission de Madame CHAMBRELENT Michelle pour raison de santé.

Le vote a de nouveau eu lieu à bulletin secret. Après dépouillement, voici les résultats :

Vote pour : 11

Contre : 1

Abstention : 1

Madame JADAS est élue seconde adjointe, avec 11 voix.

Arrivée de Mme Elisabeth BEBEN-MARQUE à 19h10.

**DELEGATION DU NOUVEL ADJOINT**  
**(Délibération n°2025-02-25/09)**

Vu la délibération n°2020-2-25/05 du 25 mai 2020 fixant à trois le nombre d'adjoints au maire,

Vu la délibération n°2025-1-25/09 du 25 septembre 2025 concernant l'élection de Madame JADAS Isabelle en tant que deuxième adjointe qui remplace Madame CHAMBREMENT Michelle démissionnaire,

Après proposition par Monsieur le Maire, désormais les délégations qui sont attribuées à Madame JADAS Isabelle par le conseil municipal sont :

- vie associative et culturelle
- environnement

Le montant de l'indemnité mensuelle sera identique à celle de l'adjointe démissionnaire, soit 640 euros.

Vote pour : 12

Contre : 1 (M. PARROT)

**SUPPRESSION D'UN POSTE ADJOINT TECHNIQUE**  
**(Délibération n°2025-03-25/09)**

En date du 31 mai 2021, délibération 2021-01-31/05, un poste d'adjoint technique à 15h par semaine a été délibéré. A ce jour, le besoin a évolué et ce poste n'est plus cohérent.

Le temps de travail ne correspond plus aux besoins actuels, il est donc proposé de le supprimer afin de créer celui nécessaire.

Vote pour : 13

**CREATION DE 2 POSTES ADJOINT TECHNIQUE**  
**(Délibération n°2025-04-25/09)**

Suite à la suppression du poste d'adjoint technique à 15h hebdomadaires, il est nécessaire de créer le poste d'agent technique permanent à temps partiel pour 25 heures par semaines en périodes scolaires, soit 19.47 heures hebdomadaires annualisées.

Vote pour : 13

D'autre part, notamment avec la création du temps d'emploi pour les périodes de centre de loisirs aux vacances, un second poste adjoint technique permanent est créé à temps partiel de 20.85 heures hebdomadaires annualisées avec une variante du volume d'heures hebdomadaires selon les périodes scolaires ou non.

Vote pour : 13

**REMBOURSEMENT CHARGES CCPOH**  
**(Délibération n°2025-05-25/09)**

La CCPOH propose une convention de remboursement de charges entre les communes membres et la communauté de communes.

La présente convention détermine les modalités selon lesquelles les parties s'engagent à rembourser les sommes dues concernant des actions de mutualisation. Il pourra s'agir des charges diverses réalisées sur un bien de la collectivité facturée, pour un événement, pour des heures effectuées par les agents dans le cadre de missions ponctuelles ou encore pour le prêt d'un bien meuble ou immeuble à titre exceptionnel.

Les charges listées ci-dessous sont données à titre indicatif, et ne sont donc pas exhaustives :

- Fluides
- Entretien et / ou maintenance
- Prêt de matériel
- Heures effectuées par les agents, hors mise à disposition

Réalisation d'une astreinte en raison de l'impossibilité d'intervention de la collectivité facturée.

Vote pour : 13

**ANNULE ET REMPLACE LA DECISION MODIFICATIVE CHAPITRE 041  
PRISE LE 10 JUILLET 2025 : BAISSE DU MONTANT  
(Délibération n°2025-06-25/09)**

Nous ouvrons un poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe qui permet à l'un de nos agents ayant réussi l'examen professionnel 2025 d'évoluer.

Vote pour : 14

**DECISION MODIFICATIVE CHAPITRE 041 : AJOUT RECETTE D'INVESTISSEMENT  
(Délibération n°2025-07-25/09)**

A la demande du trésorier, une décision modificative est nécessaire pour le lot 7 menuiseries extérieures aluminium réalisé par l'entreprise Espace Aluminium du Vermandois sur la construction du bâtiment cantine/périscolaire. Il s'agit d'une écriture d'ordre sans flux financier.

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de réaliser la régularisation comptable de la façon suivante pour les montants de 6 600 € et 9 283,26 euros :

Il n'y avait pas de crédit au chapitre 041 lors du vote du budget primitif.

Article 21538 / chapitre 21 : - 15 943 26

Chapitre 041 : + 15 943.26

Vote pour : 14

**INFORMATIONS DIVERSES**

**Bus de l'emploi** : Le département réorganise le fonctionnement de ce service, une bonne fréquentation pour notre secteur est à souligner qui va permettre de recevoir à partir de 2026 le bus sur une journée. Les bénéficiaires reçus sont des communes avoisinantes également.

**Rentrée scolaire** : Le nouveau bâtiment cantine / périscolaire est en service depuis la rentrée et n'a pas posé de difficulté majeure dans son nouveau mode fonctionnement grâce à l'excellente collaboration entre les élus de la commune et les services de la CCPOH.

**Passage d'Ann SIEBEN** : L'Américaine effectue un pèlerinage en France, dans les communes consacrées à Saint Martin. Ancienne ingénierie de 61 ans, visite à pied tous les villages de France concernés. Elle arrivera dans notre commune le mardi 21 octobre vers 17h. Son accueil (repas et l'hébergement) est à prévoir. Ann repartira le lendemain.

**Visite du Major DANHEZ à l'école** : Le gendarme a visité l'établissement accompagné de la directrice. Quelques points mineurs sont à traités (hauteur du grillage à 2 mètres, éviter l'implantation de haies), affiche interdiction de fumer à apposer à l'entrée de l'école, vérification des éclairages dans la cour.

**Voie douce du département** : Dans le cadre de l'éventuelle création d'une voie douce entre Catenoy et la commune, une première étude va être lancée au cours des prochains mois.

**Tad'hom** : Transport à la demande, compétence de la communauté de communes.

24 personnes de Saint Martin Longueau empruntent régulièrement ce service. La prise de RDV se déroule par internet ou téléphoniquement. Selon la demande, les véhicules peuvent accueillir entre 6/9 places ou 15/20 places. Globalement, 300 personnes du territoire ont utilisé le service du Tad'hom en juillet, pour environ 2000 kms parcourus en un mois. La pointe d'utilisation était en mars avec 3591 kilomètres effectués.

**Clôture salle des loisirs** : L'espace en herbe et le fossé avec le Rû présentant un danger au cours des locations, prévu au budget, la clôture va être installée prochainement sécurisant le site.

**Héliportage** : Une 2<sup>ème</sup> opération d'héliportage de matériel vers les marais de Sacy est prévue le 08 octobre par le département.

**Portes ouvertes du 06 septembre** : Le bâtiment cantine / périscolaire a accueilli près de 300 personnes (parents et habitants de la commune et du secteur dont les enfants fréquenteront les mercredis loisirs et le centre de loisirs au cours des vacances scolaires). Les avis ont été unanimes sur la qualité de l'équipement.

Le système de chauffage de l'école a été remis en service ce jour.

**Panneau lumineux** : La carte électronique étant défectueuse et la 2G devant disparaître en fin d'année 2025, la société a fait une proposition de location plutôt que d'un achat. La majorité des collectivités s'engagent sur cette option moins couteuse sur 6 ans incluant la maintenance et le SAV. Le nouveau panneau est installé et les paramétrages de l'appareil resteront à finaliser.

Séance levée à 20h35.

Denis MESSIO	Philippe POULAIN	Michelle CHAMBRELENT	Éric BARRUET	Elisabeth BEBEN-MARQUE
Pouvoir de Mme BEBEN jusqu'à 19h10		Absente	Pouvoir de Mme LEHMANN	Pouvoir à M. MESSIO jusqu'à 19h10
Isabelle JADAS	François LAURENT	Catherine HIEGEL	Virginie LEHMANN	Teddy PEZANT
	Pouvoir de M. PEZANT		Pouvoir à M. BARRUET	Pouvoir à M. LAURENT
Nadège ROELENS	Médéric PARROT	Patrick RODRIGUEZ	Benjamin LEPORCQ	Marie-Claire VERCUYSSSE
Absente excusée				